Une initiation gratuite au patinage

Pendant les vacances de février, le Reims Acrap patinage (Rap) organise deux stages, du 13 au 18 février et du 20 au 25 février, à la patinoire Jacques-Barot pour les jeunes non licenciés dans un club et qui désirent s'initier gratuitement au patinage (seule la location des patins est payante). Les cours sont dispensés, de 9 h 45 à 10 h 45, sous la responsabilité de moniteurs brevetés d'Etat. En dehors de ces stages réservés prioritairement aux nouveaux jeunes, même non adhérents au : club, le Rap fonctionne selon les horaires suivants : De 10 h 45 à 11 h 45 : groupes détection, pré compétition danse et artistique. De 12 heures à 13 h 45 : école de glace, groupe compétition artistique et danse, patins nationaux.

Inscriptions au secrétariat du Rap, 11 rue du président-Kennedy (03.26.06.39.54.).



Le président Lapique attend les jeunes intéressés par le patinage.